

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DUNKERQUE / PETITE-SYNTHÉ

### TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIE

Par arrêté en date du 26 mars 2024, le Président de la communauté urbaine de Dunkerque a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet du transfert d'office dans le domaine public communautaire de la parcelle suivante :

**DUNKERQUE (59640) : Rue du Bosquet – 460 AC n° 258.**

À cet effet a été désigné Monsieur Patrice GILLIO, retraité de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêteur. L'enquête publique se déroulera du 29 avril 2024 au 13 mai 2024 inclus, soit pendant 15 jours consécutifs.

Le public pourra prendre connaissance du dossier papier au siège de la mairie de quartier de Dunkerque/Petite-Synthe (1 rue de la Concorde – 59640 DUNKERQUE), à l'hôtel de Ville de Dunkerque (Place Charles Valentin - 59140 DUNKERQUE), et au siège de la communauté urbaine de Dunkerque (Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 Dunkerque cedex 1) et consigner ses observations sur un registre à la mairie de quartier de Dunkerque/Petite-Synthe, aux jours et heures d'ouverture habituels. Le dossier est également consultable sur les sites internet de la ville de DUNKERQUE [www.ville-dunkerque.fr](http://www.ville-dunkerque.fr) et de la communauté urbaine de Dunkerque [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr).

Le commissaire enquêteur assurera 4 permanences à la mairie de quartier de Dunkerque/Petite-Synthe :

- **le lundi 29 avril 2024 de 9H00 à 12H00 (ouverture de l'enquête),**
- **le mardi 7 mai 2024 de 09H00 à 12H00,**
- **le samedi 11 mai 2024 de 9H00 à 12H00,**
- **le lundi 13 mai 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture).**

Les observations et propositions peuvent aussi être adressées par courrier avec la mention apparente « Enquête publique – Ne pas ouvrir » au siège de l'enquête : Monsieur le commissaire enquêteur – « Enquête Publique transfert d'office – Rue du Bosquet à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ » - Communauté urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine – BP 85530 – 59386 Dunkerque cedex 1 - ou par courriel à la communauté urbaine de Dunkerque : [dafp@cu.d.fr](mailto:dafp@cu.d.fr) (préciser dans l'objet du mail « Enquête Publique transfert d'office - Rue du Bosquet à DUNKERQUE/PETITE-SYNTHÉ »)

Les observations devront être adressées au plus tard à la date de la fin de l'enquête publique à savoir le lundi 13 mai 2024 à 17h00.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de quartier de Petite-Synthe siège de l'enquête, à la communauté urbaine de Dunkerque ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Dunkerque et publiés sur le site internet de la communauté urbaine de Dunkerque et de la Ville de Dunkerque, afin d'y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le Conseil de Communauté se prononcera par délibération sur l'approbation du transfert d'office.